

# Bulletin de l'ACAT Canada



## La pandémie à l'ACAT Canada : célébration du 35<sup>e</sup> anniversaire reportée à l'automne

Dans la situation actuelle, pour limiter la propagation du coronavirus, l'ACAT Canada a ralenti quelque peu ses activités, annulant les animations d'ateliers dans les milieux scolaires, religieux et communautaires, ses réunions et son assemblée générale annuelle. À ce jour, il est impossible de prévoir à quelle date cette dernière sera reportée. Nous continuons néanmoins la lutte contre la torture et les mauvais traitements, mais en télétravail.

Vous devinez aussi que nous avons décidé de remettre à l'automne, dans la mesure du possible, les célébrations du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'ACAT Canada, qui avaient été annoncées pour le 30 mai 2020.

Nous remercions tous nos membres et sympathisants, collaborateurs et partenaires pour leur compréhension et leur confiance. Nous proposerons de nouvelles dates pour ces célébrations, réunions et activités d'éducation aux droits humains dans le *Bulletin* et les *Infolettres* transmis par courriel.

Entretemps, prenez soin de vous et de tous ceux qui vous entourent et qui vous sont proches.

Soyons solidaires et confiants.

## Sommaire

Reporter le 35e anniversaire de l'ACAT

Appel à l'action :

*Burundi : une crise à endiguer*

Réflexion :

*Personnes privées de liberté en contexte de pandémie*

*Communiqué de presse du CCR*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies

## Personnes privées de liberté en contexte de pandémie

La pandémie de COVID-19 a amené nos gouvernements à décréter des mesures d'isolement pour la majorité d'entre nous. Les règles de confinement volontaire entraînent une quarantaine qui peut nous amener à comprendre le sentiment des personnes détenues ou malades qui sont privées de liberté. Cette situation nous invite aussi à saisir que la gravité de la situation est amplifiée pour les personnes vulnérables.

Nous sommes confinés dans nos domiciles, il est interdit de recevoir de la visite, les parcs sont fermés... mais nous avons la liberté de surfer le web, de déguster un bon cocktail, ou encore d'aller à l'épicerie pour acheter des denrées essentielles, ce qui n'est pas le

cas des personnes privées de liberté. Enfin, nous sommes maintenant en mesure d'imaginer ce que signifie être privé de liberté par l'État. Nous pouvons être vraiment solidaires de celles et ceux qui vivent cette situation en confinement *involontaire*.

Quand on parle de privation de liberté, on fait référence aux établissements de détention, que ce soit le système pénal ou celui de l'immigration, aux hôpitaux psychiatriques, aux établissements de garde fermée des Centres jeunesse et aux Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). S'ajoutent à cette liste, en contexte de quarantaine, les résidences pour personnes âgées.

Tous ces lieux de privation de liberté ont été fermés aux visiteurs pour éviter d'y faire entrer le virus. Or ce virus ne connaît ni les frontières ni les murs. Des cas de COVID-19 commencent à éclore dans les prisons [1], et des décès ont été recensés dans des résidences pour personnes âgées – notamment la résidence Eva, à Lavaltrie, qui a été mise sous surveillance policière [2] – et dont plusieurs ont été désignées par les autorités comme des foyers d'infection [3].

Les Nations unies abordent le problème de la pandémie de manière radicale en exigeant la libération des prisonniers non dangereux pour réduire les risques : « [...] les détenus les plus âgés et ceux malades, ainsi que les délinquants présentant un risque faible » [4]. Au Québec, nous avons suspendu les peines « de fin de semaine », ou peines discontinues [5] ; en Ontario, on a commencé à libérer certaines personnes pour désengorger les prisons provinciales [6].

Concernant la protection des droits humains en contexte de privation de liberté au Canada, l'enquêteur correctionnel a annoncé que les visites dans les pénitenciers fédéraux étaient suspendues [7]. Cette annonce peut nous faire craindre le pire quant à la pratique de l'isolement préventif : « Au-delà de 15 jours, la pratique serait inconstitutionnelle, violerait la Charte canadienne des droits et libertés et serait “une forme vraiment inhumaine de punition” » [8]. L'isolement cellulaire prolongé des détenus infectés pourrait avoir des conséquences tragiques pour les personnes plus vulnérables, comme celles souffrant de maladie mentale : « L'isolement médical prolongé crée chez les patients des sentiments de colère, de dépression,

même des pensées et tendances suicidaires. Dans le contexte carcéral, de tels sentiments ne peuvent qu'être amplifiés » [9].

« Il est indéniable que cette crise exerce une pression énorme sur les responsables des lieux de privation de liberté. Ce qui devrait être clair, c'est que même sous une telle pression, les autorités ne peuvent pas laisser la peur de la contagion mettre en péril les droits humains des personnes privées de liberté » [10].

À la prison de l'immigration, à Laval, des migrants ont commencé une grève de la faim [11]. Le Conseil canadien des réfugiés (CCR) demande la libération de ces personnes incarcérées (voir à la fin de ce *Bulletin*, l'article d'Aude Lecouturier, du CCR).

Le coronavirus fera des ravages dans les lieux de privation de liberté si l'on ne prend pas de mesures pour diminuer la population carcérale. À ce sujet, rappelons les *Règles minima des Nations unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté*, dites « règles de Tokyo », selon lesquelles « les mesures privatives de liberté ne sont pas toujours nécessaires, et les mesures non privatives de liberté devraient être privilégiées. [...] Les solutions de remplacement à l'incarcération s'enracinent dans l'idée que la justice pénale n'est pas indiquée dans toutes les circonstances » [12]. D'ailleurs, à l'instar des Nations unies, l'Association des avocats et avocates en droit carcéral du Québec (AAADCQ) exige du gouvernement du Québec la libération immédiate des personnes incarcérées vulnérables ou non dangereuses pour désengorger les établissements, afin que celles-ci puissent « profiter des mesures de distanciation sociale suggérée par les gouvernements » [13].

Ainsi, le premier ministre du Canada a promis qu'il aborderait la question de la pandémie dans les établissements de détention [14] et on commence à voir des libérations [15] [16].

Cette mise en quarantaine volontaire pour cause de pandémie du coronavirus aura eu au moins une conséquence positive, à savoir la prise de conscience de plusieurs d'entre nous de ce que cela signifie « être privé de liberté ».

*Réflexion de Nancy Labonté, coordonnatrice*

## Sources

AAADCQ. 2020. COVID-19 : a-t-on oublié les personnes incarcérées ? Dans le blogue *Droit INC.* [www.droit-inc.com/article26481-COVID-19-a-t-on-oublie-les-personnes-incarcerees](http://www.droit-inc.com/article26481-COVID-19-a-t-on-oublie-les-personnes-incarcerees) [13]

AFP. 2020. L'ONU appelle à libérer des détenus pour éviter « des ravages » en prison. Dans *TVA Nouvelles*. [www.tvanouvelles.ca/2020/03/25/lonu-appelle-a-liberer-des-detenus-pour-eviter-des-ravages-en-prison](http://www.tvanouvelles.ca/2020/03/25/lonu-appelle-a-liberer-des-detenus-pour-eviter-des-ravages-en-prison) [4]

Archambault, Héloïse. 2020. COVID-19 : la résidence Eva à Lavaltrie est sous surveillance policière. Dans le *Journal de Montréal*. [www.journaldemontreal.com/2020/03/25/covid-19--des-aines-de-la-residence-eva-sortent-malgre-la-securite](http://www.journaldemontreal.com/2020/03/25/covid-19--des-aines-de-la-residence-eva-sortent-malgre-la-securite) [2]

Boutilier, Alex. 2020. Trudeau 'very concerned' that COVID-19 could spread in federal prisons. Dans *The Star*. [www.thestar.com/news/canada/2020/03/29/trudeau-very-concerned-that-covid-19-could-spread-in-federal-prisons.html](http://www.thestar.com/news/canada/2020/03/29/trudeau-very-concerned-that-covid-19-could-spread-in-federal-prisons.html) [14]

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. *Site web*. [www.oci-bec.gc.ca/index-fra.aspx](http://www.oci-bec.gc.ca/index-fra.aspx) [7]

Comninos, Alexis. 2020. Covid-19 en prison : entre peur de contagion et respect des droits humains. Dans *Le Temps*. [www.letemps.ch/opinions/covid19-prison-entre-peur-contagion-respect-droits-humains](http://www.letemps.ch/opinions/covid19-prison-entre-peur-contagion-respect-droits-humains) [9] [10]

Labbé, Jérôme. 2020. Le Québec compte trois nouveaux décès liés au coronavirus. Toutes les régions sont maintenant touchées par la pandémie. Dans les nouvelles de *Radio-Canada*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1687162/coronavirus-bilan-infection-maladie-quarantaine](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1687162/coronavirus-bilan-infection-maladie-quarantaine) [3]

Labonté, Nancy. 2017. Sans la prison, comment punir ? Sur le site de l'*ACAT Canada* <https://acatcanada.ca/sans-la-prison-comment-punir> [12]

Lacroix, Antoine ; Thibault, Éric. 2020. COVID-19 : les peines discontinues sont suspendues temporairement. Dans le *Journal de Montréal*. [www.journaldemontreal.com/2020/03/20/covid-19--les-peines-discontinues-sont-suspendues-temporairement](http://www.journaldemontreal.com/2020/03/20/covid-19--les-peines-discontinues-sont-suspendues-temporairement) [5]

Lauzon, Véronique. 2020. Grève de la faim de migrants en détention. Dans *La Presse*. [www.lapresse.ca/covid-19/202003/25/01-5266464-greve-de-la-faim-de-migrants-en-detention.php](http://www.lapresse.ca/covid-19/202003/25/01-5266464-greve-de-la-faim-de-migrants-en-detention.php) [11]

Nadeau, Jean-Philippe. 2020. Des prisonniers libérés en Ontario pour éviter une épidémie de COVID-19. Dans les nouvelles de *Radio-Canada*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1685681/coronavirus-situation-prison-mesure-protection-hygiene](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1685681/coronavirus-situation-prison-mesure-protection-hygiene) [6] [16]

Nguyen, Michael. 2020. Un criminel est libéré à cause de la pandémie. Dans *TVA Nouvelles*. [www.tvanouvelles.ca/2020/04/04/un-criminel-est-libere-a-cause-de-la-pandemie](http://www.tvanouvelles.ca/2020/04/04/un-criminel-est-libere-a-cause-de-la-pandemie) [15]

Pineda, Améli. 2020. Une vingtaine de détenus présentent des symptômes du coronavirus. Dans *Le Devoir*. [www.ledevoir.com/societe/sante/575312/une-vingtaine-de-detenus-presentent-des-symptomes-du-coronavirus](http://www.ledevoir.com/societe/sante/575312/une-vingtaine-de-detenus-presentent-des-symptomes-du-coronavirus) [1]

Radio-Canada. 2020. La Cour suprême du Canada se penche sur l'isolement de détenus. Dans le blogue *Droit INC.* [www.droit-inc.com/article26243-La-Cour-supreme-du-Canada-se-penche-sur-l-isolement-de-detenus](http://www.droit-inc.com/article26243-La-Cour-supreme-du-Canada-se-penche-sur-l-isolement-de-detenus) [8]

# Burundi : Faire taire les opposants au régime à la veille des élections de mai 2020

Le Burundi vit une situation de crise sous la main de fer du président Pierre Nkurunziza, illégalement réélu pour un troisième mandat en 2015. Les élections 2020 approchent, et le nombre de cas de violation des droits humains ne fait qu'augmenter. L'ACAT Burundi, SOS-Torture Burundi et la Ligue ITEKA [1] rapportent constamment de nouvelles violations, tandis que d'autres commencent à parler de génocide [2]. Alors que l'ACAT France plaide pour la libération de journalistes innocents [3], l'ACAT Canada s'inquiète de la montée des arrestations arbitraires et des disparitions forcées, des cas de torture et de mauvais traitements sur ceux et celles qui osent briser le silence et dénoncer ces violations.

Les élections présidentielles sont prévues pour le 20 mai 2020. En attendant, le parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), exerce en toute impunité une oppression musclée contre les opposants. Selon l'ACAT Burundi, l'arrestation et la violation des droits de membres du Conseil national pour la liberté (CNL), principal parti d'opposition au Burundi, sont fréquents : « Une répression excessive à l'endroit des partisans du parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde » [4]. On parle même d'exactions mortelles : « En date du 22 février 2020, un militant du CNL connu sous le nom de Felix Nduwayo est décédé au cachot de la commune Mubimbi en province de Bujumbura où il était détenu [...]. Les actes de torture qu'il a subis lors de son interpellation sont à l'origine de sa mort selon Aimé Magera, porte-parole du CNL [...] » [5].

Il y a tellement d'assassinats commis par les forces de l'ordre que plusieurs s'entendent pour dire que nous assistons à l'éclosion d'un génocide. En effet, selon Gregory H. Stanton, chercheur et activiste américain, le processus du génocide se développe en dix étapes, qui peuvent se présenter dans le désordre ou simultanément [6]. Le Burundi aurait franchi toutes les étapes jusqu'à la huitième,

celle de la persécution : « Les soldats du gouvernement arrêtent et torturent des centaines de civils qu'ils identifient comme appartenant à l'opposition. Des modifications sont également apportées au Code pénal et au Code de procédure pénale du Burundi pour permettre aux forces armées de procéder à des recherches sans mandat, de resserrer leur surveillance des courriels et de faciliter la saisie d'information par voie électronique » [7].

Dans ce contexte, les élections du 20 mai 2020 n'augurent rien de bon. Nous pouvons imaginer les menaces des soldats et la peur des électeurs. Précisons que la crise actuelle se situe dans la continuité d'une crise électorale qui a débuté en 2015. Le Burundi avait adopté l'Accord d'Arusha en 2000, modifiant sa constitution en 2005 pour faire alterner au pouvoir Hutus et Tutsis, les deux ethnies en rivalité sanglante, de même que pour limiter à deux les mandats présidentiels consécutifs. Alors que le président Pierre Nkurunziza terminait son deuxième mandat en 2010, il s'est fait réélire illégalement pour un troisième mandat en déployant des moyens cruels pour générer la peur des électeurs. Le mécontentement s'est élevé et des manifestations ont remué le pays. La répression s'est amplifiée.

Parmi les moyens employés durant cette répression des dissidents qui dure depuis 2015, mentionnons la radiation des organisations de la société civile et l'arrestation de défen-

seurs des droits humains. À titre d'exemple, Germain Rukuki, comptable de l'ACAT Burundi, a été condamné à 32 ans de prison en 2018 pour « rébellion », « atteinte à la sécurité de l'État », « participation à un mouvement insurrectionnel » et « attentat contre le chef de l'État » [8]. Plus récemment, nous sommes appelés à l'action pour contester la condamnation de deux ans et demi de prison pour les journalistes du média indépendant *Iwacu*, Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi, qui voulaient simplement exercer leur travail de collecte d'informations à la suite des événements violents survenus dans la province de Bubanza, le 21 octobre 2019 [9]. Chaque semaine, SOS-Torture Burundi et la Ligue ITEKA rapportent des assassinats, des viols de femmes et de filles par des agents de police et des tortures sur des milliers de civils [10]. De nombreux Burundais s'enfuient dans les pays voisins comme le Rwanda, la République démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie ou l'Ouganda, où se retrouvent 400 000 demandeurs d'asile [11] ; la majorité d'entre eux croupissent dans des camps de réfugiés et craignent le refoulement, surtout en Tanzanie [12].

Devant cette situation, les pays qui aidaient le Burundi se retirent du jeu, et l'aide humanitaire est constamment réduite. L'indifférence face aux souffrances des Burundais plonge le pays dans un isolement diplomatique

# Appel à l'action pour le Burundi : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez!  
Il suffit d'expédier la lettre au Ministre canadien des Affaires étrangères.

et économique [13]. Par exemple, le Canada n'a pas d'ambassadeur au Burundi, le Haut-Commissariat canadien à Nairobi, au Kenya, étant responsable de cinq pays, dont le Burundi. Après le dépôt à la Chambre des communes en 2017 d'un rapport sur la crise sévissant au Burundi, on espère que l'aide au développement prodiguée par le Canada a été maintenue. Ce rapport recommandait que le gouvernement du Canada « continue de fournir une aide financière et politique aux organisations de la société civile du Burundi, notamment en prônant leur protection par les voies diplomatiques existantes » [14]. Or, la société civile a été muselée par la radiation des organisations qui opèrent difficilement à partir de l'extérieur, comme c'est le cas de l'ACAT Burundi, et les voies diplomatiques n'existent pratiquement plus [15].

En ce temps de pandémie de COVID-19, le Canada doit continuer de prendre au sérieux les violations des droits humains en contexte électoral dans un pays qui s'est isolé du monde, avec notamment la fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme au Burundi en février 2019 [16]. Soulignons que le Burundi contrevient à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, à laquelle il a adhéré en 1993. À cet égard, l'organisation SOS-Torture Burundi vient de publier son rapport annuel qui confirme 60 cas de torture en 2019 au Burundi [18], situation tragique et totalement inhumaine. Agissez en demandant au ministre des Affaires étrangères du Canada de presser « le Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des mesures pour prévenir la perpétration d'actes génocidaires » [17]. Demandez

au ministre de faire preuve de vigilance et de lutter contre l'impunité en encourageant le recours à des outils juridiques comme la compétence universelle [19] et en prenant des mesures de nature économique, politique ou diplomatique pour amener le gouvernement burundais à respecter ses engagements internationaux. L'ACAT Canada continuera à faire une veille sur ce pays.

*Appel à l'action préparé par  
Nancy Labonté, coordonnatrice,  
en collaboration avec  
le Comité des interventions*

## Sources

ACAT Burundi. 2020. *Étude de l'impact de l'isolement du Burundi sur la scène internationale menée par ACAT-Burundi*. [www.acatburundi.org/1057-2/](http://www.acatburundi.org/1057-2/) [11] [13] [15] [16]

ACAT Burundi. 2020. *Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi*. « *Recrudescence des cas de violations des droits humains dont les assassinats suite au processus électoral en cours...* ». [www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2020/03/Situation-des-droits-de-l-homme-au-Burundi-recens%C3%A9e-par-Acat-Burundi-pour-le-mois-de-f%C3%A9vrier-2020.pdf](http://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2020/03/Situation-des-droits-de-l-homme-au-Burundi-recens%C3%A9e-par-Acat-Burundi-pour-le-mois-de-f%C3%A9vrier-2020.pdf) [4] [5]

ACAT France. 2020. *Des experts des Nations unies dénoncent la condamnation de quatre journalistes burundais*. [acatfrance.fr/actualite/des-experts-des-nations-unies-denoncent-la-condamnation-de-quatre-journalistes-burundais](http://acatfrance.fr/actualite/des-experts-des-nations-unies-denoncent-la-condamnation-de-quatre-journalistes-burundais) [3] [9]

Centre de droit international de l'Université Libre de Bruxelles. *Compétence universelle au Canada*. [competenceuniverselle.wordpress.com/au-canada](http://competenceuniverselle.wordpress.com/au-canada) [19]

FIACAT. 2019. *Burundi : demande de libération immédiate de Germain Rukuki* [Communiqué de presse]. [fiacat.org/presse/communiqués-de-presse/2777-declaration-burundi-demande-de-liberation-immédiate-de-germain-rukuki](http://fiacat.org/presse/communiqués-de-presse/2777-declaration-burundi-demande-de-liberation-immédiate-de-germain-rukuki) [8]

Gouvernement du Canada : Comité permanent des affaires étrangères et du développement international et Sous-comité des droits internationaux de la personne. 2017. *Division et violations des droits de la personne au Burundi*. [www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP8762787/faaerp06/faaerp06-f.pdf](http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP8762787/faaerp06/faaerp06-f.pdf) [14] [17]

Human Rights Watch. 2019. *Tanzanie : Les réfugiés burundais subissent des pressions pour quitter le pays*. [www.hrw.org/fr/news/2019/12/12/tanzanie-les-refugies-burundais-subissent-des-pressions-pour-quitter-le-pays](http://www.hrw.org/fr/news/2019/12/12/tanzanie-les-refugies-burundais-subissent-des-pressions-pour-quitter-le-pays) [12]

Ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA. *Site web*. [ligue-iteka.bi](http://ligue-iteka.bi) [1] [10]

Musée de l'Holocauste Montréal. *Burundi*. [genocide.mhmc.ca/fr/burundi](http://genocide.mhmc.ca/fr/burundi) [2] [7]

Musée de l'Holocauste Montréal. *Les dix étapes d'un génocide*. [museeholocauste.ca/fr/ressources-et-formations/dix-etapes-genocide](http://museeholocauste.ca/fr/ressources-et-formations/dix-etapes-genocide) [6]

SOS-Torture Burundi. 2020. *Rapport annuel 2019*. [sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2020/03/Sos\\_torture\\_Burundi\\_rapport\\_annuel\\_2019.pdf](http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2020/03/Sos_torture_Burundi_rapport_annuel_2019.pdf) [18]

SOS-Torture Burundi. *Site web*. [sostortureburundi.over-blog.com/](http://sostortureburundi.over-blog.com/) [1] [10]

## Ces moments déterminent notre humanité

Alors que les frontières du monde se ferment en réponse à la pandémie de COVID-19, le Conseil canadien pour les réfugiés exhorte tout un chacun à rester ouvert aux personnes en situation précaire au Canada et à travers le monde, y compris les réfugiés et les migrants vulnérables. [...]

Pendant cette pandémie, comme à d'autres moments, nous devons respecter nos engagements envers les droits des réfugiés, y compris notre obligation juridique fondamentale de ne pas refouler les réfugiés à nos frontières. Nous sommes choqués et profondément déçus du fait que le gouvernement du Canada abandonne l'État de droit en refoulant les demandeurs d'asile à la frontière avec les États-Unis. Les personnes ainsi refoulées seront presque certainement détenues aux États-Unis, dans des conditions déjà épouvantables et encore plus dangereuses dans le contexte d'une pandémie. [...]

L'interruption des déplacements internationaux a arrêté toute réinstallation des réfugiés. Bien qu'inévitable dans le contexte actuel, ceci est particulièrement difficile à vivre pour toutes les personnes qui étaient sur le point de commencer une nouvelle vie au Canada, notamment certaines qui étaient déjà en chemin et qui ont dû être renvoyées dans un endroit où elles n'ont plus de place pour vivre. [...]

De plus, le droit des personnes à la liberté est compromis en tout temps par la détention à des fins d'immigration, ceci est encore plus vrai maintenant étant donné les

risques pour la santé des personnes incarcérées auxquels s'ajoute un stress additionnel du fait d'être enfermé en temps de crise. Le CCR demande au gouvernement de libérer immédiatement les personnes détenues ne présentant pas un danger pour le public. Le fondement pour la détention n'est, en tout état de cause, pas justifié dans la plupart des cas, étant donné que les procédures d'immigration ne sont pas en mesure d'être appliquées à l'heure actuelle.

[...] Les travailleurs migrants qui sont au Canada sans statut en raison de pratiques de recrutement frauduleuses et qui se retrouvent dans des situations d'exploitation ou de traite sont particulièrement vulnérables. [...]

Il s'agit d'une pandémie globale impactant le monde entier et en particulier les plus vulnérables. Ces moments nous définissent en tant qu'humains. Il nous faut relever ce défi et travailler à s'assurer qu'il n'y a pas de place au racisme, à la discrimination et aux accusations haineuses.

Enfin, le Conseil canadien pour les réfugiés tient à saluer les efforts extraordinaires déployés par les gens à travers tout le pays et à travers le monde qui travaillent sans répit et qui assurent courageusement la sécurité de tous et de toutes, dont ceux et celles venant en aide aux réfugiés et aux immigrants, qu'ils travaillent pour nos organismes membres, le gouvernement ou à d'autres titres.

*Aude Lecouturier, coordinatrice des communications,  
Conseil canadien pour les réfugiés*

### Source

Lire le communiqué en entier : [ccrweb.ca/fr/ces-moments-determinent-notre-humanite](https://ccrweb.ca/fr/ces-moments-determinent-notre-humanite)

## Bulletin de l'ACAT Canada

Avril 2020, Volume 11, n°03

**Équipe de rédaction :** Nancy Labonté, Aude Lecouturier, et le Comité des interventions

**Coordination de l'édition :** Nancy Labonté

**Révision linguistique :** Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

### Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)  
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

**Téléphone :** (514) 890-6169

**Courriel :** [acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)

**Restez informés :** [acatcanada.ca](http://acatcanada.ca)  
[www.facebook.com/acatcanada](https://www.facebook.com/acatcanada)

**Fédération internationale :** [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,  
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)  
Ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)